



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 septembre 2011

### **SIGNATURE D'UN ACCORD SOCIAL SUR LES METIERS DE CONSEIL BANCAIRE**

**Jacques Rapoport, Directeur général de l'Enseigne La Poste et Philippe Wahl, Président du directoire de La Banque Postale et Directeur Général des Services Financiers de La Poste, ont signé avec 5 organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC, CGT et FO) un accord social sur les métiers de conseil bancaire.**

Afin d'accompagner le développement commercial de La Banque Postale au sein des bureaux de poste, le présent accord a pour objectif d'offrir aux différents acteurs des métiers de conseil bancaire (conseillers financiers, gestionnaires et conseillers clientèle, conseillers spécialisés en immobilier et en patrimoine) un meilleur environnement de travail et la définition précise de perspectives d'évolution interne.

Concernant les perspectives d'évolution interne des métiers de conseil bancaire, les signataires de l'accord souhaitent offrir aux 10 000 conseillers bancaires une meilleure lisibilité en matière de parcours professionnels en s'appuyant sur les ressources internes et la valorisation des parcours croisés entre l'Enseigne La Poste et La Banque Postale. Il s'agira notamment d'augmenter significativement le nombre de conseillers financiers recrutés par le biais de la promotion interne et de permettre ainsi aux guichetiers et aux gestionnaires de clientèle d'accéder aux métiers du conseil bancaire. La Poste s'engage par ailleurs à développer des parcours qualifiants grâce à un important dispositif de formation.

Concernant les éléments de rémunération, La Poste s'engage sur la stabilité des mécanismes de RVB (rémunération variable bancaire) pendant la durée de l'accord et sur la revalorisation de 7% de l'ensemble des primes de fonction bancaire de ses conseillers de façon rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Concernant les conditions de travail, le présent accord rappelle les principes essentiels du maintien de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle et précise les différents aspects pratiques du pilotage commercial.

Signé pour une durée de deux ans, le présent accord, qui prendra effet le 22 septembre 2011, s'inscrit dans le cadre du plan stratégique 2011-2015 de La Banque Postale et de l'Enseigne La Poste qui fait du conseiller bancaire un acteur majeur du développement de La Banque Postale.